

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21 - Secteur déchets - Deuxième répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2016, aux associations mentionnées dans le rapport et son annexe, des subventions pour un montant total de 49 600 € en fonctionnement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet, avec les associations dont le montant des subventions est égal ou supérieur à 23.000 €.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante chapitre 65.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée